
ASSOCIATION DU MAY

5, rue du May

31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

• EXPERTISE COMPTABLE

• AUDIT & CAC

• JURIDIQUE

• PATRIMOINE

• INFORMATIQUE

• PAIE

• RH & SOCIAL

• FINANCEMENT

À l'Assemblée Générale de l' ASSOCIATION DU MAY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DU MAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Note N° A11 : Changement de plan comptable ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En application de la loi, nous vous signalons que les comptes annuels ne nous sont pas parvenus dans un délai raisonnable avant la tenue de votre Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse
Le 18/06/2026

Stéphane KLUTSCH

@ec Audit
Associé
Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION DU MAY - ACTIF - CONSOLIDE	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 715	3 715		
Autres immobilisations incorporelles	3 066	3 066		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	212 941		212 941	
Constructions	4 847 778	1 340 658	3 507 120	1 384 669
Installations techniques, matériel et outillage industriel	67 530	27 204	40 326	4 213
Autres immobilisations corporelles	1 133 414	809 197	324 217	173 505
Immobilisations corporelles en cours,avances et acomptes				2 346 283
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	725		725	725
Autres titres immobilisés	74 000		74 000	74 000
Prêts	22 884		22 884	11 829
Autres immobilisations financières	81 773		81 773	81 974
TOTAL II	6 447 825	2 183 840	4 263 985	4 077 199
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	61 678		61 678	15 198
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	612 144		612 144	860 142
Charges constatées d'avance	48 976		48 976	68 556
Valeurs mobilières de placement	67 184		67 184	65 189
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 970 626		1 970 626	1 561 762
TOTAL III	2 760 607		2 760 607	2 570 847
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 208 432	2 183 840	7 024 594	6 648 046



ASSOCIATION DU MAY - PASSIF - CONSOLIDE

Exercice 2025

Exercice 2024

FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	399 128	353 863
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	155 406	120 703
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	520 131	520 131
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>382 572</i>	<i>382 572</i>
Autres		
Report à nouveau	194 239	251 926
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-85 155</i>	<i>-8 272</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	262 863	22 280
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>83 879</i>	<i>-42 181</i>
Situation nette (sous total)	1 531 766	1 268 903
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 473 113	1 514 882
Provisions réglementées	53 489	53 489
TOTAL I	3 058 368	2 837 274
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	455 686	442 854
TOTAL II	455 686	442 854
PROVISIONS		
Provisions pour risques	186 671	165 379
Provisions pour charges	0	0
TOTAL III	186 671	165 379
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 423 952	2 323 134
Emprunts et dettes financières diverses	33 514	27 242
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 056	179 575
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	652 214	642 588
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 426	
Produits constatés d'avance	17 707	30 000
TOTAL IV	3 323 869	3 202 539
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 024 594	6 648 046



ASSOCIATION DU MAY - COMPTE DE RESULTAT - CONSOLIDE	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		
Ventes de prestation de service	1 623 677	927 608
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	105 759	100 505
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 894 784	5 277 010
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	3 963 000	3 842 997
Versements des fondateurs ou consosommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		867
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 323
Utilisations des fonds dédiés	321 000	315 000
Autres produits	4 727	193
TOTAL I	7 844 188	6 522 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 176 899	1 934 817
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	363 764	305 352
Salaires	3 111 625	2 675 461
Cotisations sociales	1 233 803	1 087 771
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	238 200	160 246
Dotations aux provisions	26 633	42 379
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	885	
Reports en fonds dédiés	333 832	321 000
Autres Charges	3 031	553
TOTAL II	7 488 672	6 527 579
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	355 516	-5 579



PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 045
Autres intérêts et produits assimilés	15 407	19 018
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	15 407	22 063
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	133 303	21 909
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	133 303	21 909
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-117 896	154
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	237 621	-5 425
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	26 989	32 056
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 747	4 352
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	25 242	27 704
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	7 886 584	6 576 119
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	7 623 721	6 553 840
EXCEDENT OU DEFICIT	262 863	22 280
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	83 879	-42 181
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	3 527	1 977
Prestations en nature	127 954	124 845
Bénévolat		
TOTAL	131 481	126 822
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	127 954	124 845
Prestations		
Personnel bénévole	3 527	1 977
TOTAL	131 481	126 822



ASSOCIATION DU MAY		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU :	01/01/2025	EXERCICE :	2025
AU :	31/12/2025	Durée :	12 mois

ANNEXE

PREAMBULE (1/1)

L'Association du May dont le siège social est fixé au 5, rue du May 31 000 Toulouse présente les caractéristiques suivantes :

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 648 046 euros

Le résultat net comptable est un excédent de 262 862,74 euros.

(Résultat comptable sous Gestion propre : + 178 983,83 euros, Résultat comptable sous Gestion contrôlée : 83 878,91 euros)

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20/04/2026 par les dirigeants.

OBJET SOCIAL :

Cette association a pour objet de favoriser, de mettre en œuvre et de promouvoir l'insertion, l'hébergement, la réinsertion sociale et professionnelle des personnes ou familles en difficulté, privées ou pas de logement. A ce titre, elle participe de la prévention des exclusions en s'appuyant sur les dispositifs de droits communs ou connexes. Elle y concourt par les moyens qu'elle mobilise et les modules de formations qu'elle propose dans le cadre conventionnel, en direction des usagers, des professions médico-sociales et des partenaires, notamment des actions de préventions.

ACTIVITES ET MISSIONS SOCIALES REALISEES :

Gestion de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : autorité de contrôle DDETS

Gestion de centre d'hébergement d'urgence, d'une pension de famille, d'intermédiation locative, d'allocation logement temporaire : activités subventionnées DDETS

Gestion d'un centre parental et d'un centre départemental d'accueil mères enfants : autorité de contrôle Conseil départemental de Haute-Garonne

Gestion de deux crèches multi-accueil : subventions CAF, Ville de Toulouse

Gestion d'activités dans le champ de la politique de la ville : subventions Ville, Etat, CAF, CD, CR

MOYENS MIS EN OEUVRE :

- accueil et hébergement des ménages en difficultés sociales, en appartements diffus ou regroupés.
- accompagnement social global
- actions éducatives et préventives



COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		ASSOCIATION DU MAY	N	N-1
AU : 31/12/2025			EXERCICE : 2025	2024
			Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE

A - INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE (1/1)

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- CRECHE MELI MAYLO : Pour rappel, la signature de l'acte de vente a eu lieu le 10 novembre 2023, la remise des clefs a eu lieu le 21 mars 2025. La capacité de l'établissement accordée par la Mairie et la CAF est de 57 places, la crèche a procédé à son ouverture dans les délais prévus. L'ensemble des emprunts ont été débloqués et les remboursements ont démarré fin 2025.

- PENSION DE FAMILLE : Signature de la convention de location avec le bailleur social groupe les Chalets le 28 novembre 2022, la remise des clefs s'est déroulée le 1er avril 2025. La montée en charge a été progressive durant le deuxième et troisième trimestre 2025. Tous les logements sont occupés.

- Mission d'Aide à la Vie Partagée au sein d'une résidence sénior : une convention a été signée entre le Conseil départemental de la Haute Garonne, qui finance la mission, et les Chalets. Une deuxième convention passée avec les Chalets confie la mise en oeuvre à l'association du May.

- TAXE D'HABITATION : L'exonération de la taxe d'habitation a été reconduite pour l'année 2025.

- C.H.R.S : Suite à une réduction significative de notre dotation globale 2025, signifié par arrêté du 13-08-2025, nous avons introduit un recours gracieux devant la préfecture de la région Occitanie le 10 octobre 2025.

- Suite à la décision négative du 27 novembre 2025, portant rejet de ce recours gracieux, nous avons introduit un recours contentieux de la tarification le 26 janvier 2026, nous n'avons pas de réponse à la date de la rédaction de cette annexe.



ASSOCIATION DU MAY		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		EXERCICE : 2025	2024
AU : 31/12/2025		Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES (1/2)

Note N° A1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC n° 2020-09 du 4 décembre 2020 ;
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 ;
- le règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatifs aux activités sociales et médico sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- le règlement de l'ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03
- le règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement de 2022.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Note N° A2 : GESTION PROPRE ET GESTION CONTROLEE

Les opérations relevant d'un droit de regard des organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle font l'objet d'une comptabilité distincte de celles relevant de la compétence exclusive de l'Association et de ses instances de direction. Les premières constituent le domaine de la gestion contrôlée, les secondes, celui de la gestion propre.

La situation patrimoniale de l'association est obtenue par agrégation de la gestion propre et de la gestion contrôlée.

Les charges engagées sur une décision de gestion de l' Association sans discussion préalable avec les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle sont, en cas de refus, comptabilisées au titre de la gestion propre.

- Affectation des résultats des comptes administratifs :

Les résultats par activité des comptes administratifs des exercices précédents, en attente d'incorporation dans les budgets des exercices suivants sont présentés en "Reports à nouveau". Ils demeurent ainsi comptabilisés tant que ces résultats n'ont pas fait l'objet de décision par les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle sur leur reprise effective dans les comptes administratifs des exercices suivants.

Note N° A3 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les nouvelles subventions d'investissement octroyées sont comptablement enregistrées selon les dispositions édictées dans le document d'octroi de la subvention :

- soit en totalité en produit d'exploitation.
- soit dans les fonds propres dans les comptes de classe 13 prévus à cet effet et est rapportée au compte de résultat d'exploitation selon le plan d'amortissement de l'immobilisation qu'elle finance.

Note N° A4 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les subventions de fonctionnement octroyées avec des conditions d'emploi font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

Lorsque les actions qu'elles financent s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou à défaut, pro-rata-temporis. La quote-part incombant aux exercices futurs est inscrite en "Subventions perçues d'avance".

La quote-part incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite en charges sous la rubrique "Engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan en "Fonds dédiés". Ces sommes inscrites en "Fonds dédiés" sont reprises en produits sous la rubrique "Reprises sur fonds dédiés" au rythme de leur réalisation.

Note N° A5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent à des dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent le développement de l'association, mais qui ne peuvent être rapportées à des productions de biens ou services identifiés.

Les frais de recherche et développement correspondent à des dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui contribuent au développement de l'association, et qui peuvent être rapportées à des productions à venir de biens ou services identifiés.

- Mode et durée d'amortissement :
- Frais d'établissement : linéaire sur 3 à 5 exercices ;
- Frais de recherche et développement : linéaire sur la durée prévue des productions à venir de biens ou services, sans excéder 3 exercices ;
- Logiciels : linéaire sur 3 à 5 exercices.



		AMIS	N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025			EXERCICE : 2025	2024
AU : 31/12/2025			Durée : 12 mois	12 mois
ANNEXE		B - REGLES ET METHODES COMPTABLES (2/2)		
Note N° A6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production sous déduction de leur valeur probable de réalisation.				
Les amortissements sont calculés sur la durée de vie d'utilisation estimée des immobilisations.				
• Mode et durée d'amortissement des immobilisations acquises neuves :				
- Installations techniques, matériel et outillages industriels : linéaire sur 5 à 10 ans ;				
- Matériel de bureau linéaire sur 5 ans				
- Matériel informatique linéaire sur 3 ans				
- Mobilier : linéaire de 5 à 10 ans.				
• Mode et durée d'amortissement des immobilisations acquises d' occasion :				
- Linéaire sur la durée de vie restant à courir.				
Note N° A7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée de montant de la différence.				
Note N° A8 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES				
Une provision est comptabilisée lorsque le recouvrement de créances importantes est gravement compromis ou lorsqu'ils font l'objet d'une procédure contentieuse.				
Note N° A9 : STOCKS ET EN-COURS				
Les stocks et les en-cours sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ramenés à leur valeur probable de réalisation, si celle-ci s'avère inférieure.				
Note N° A10 : INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE				
Elles sont comptabilisées lors de leur versement.				
La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée conformément aux principes généralement admis en France, elle ressort à 271 075 € et a été calculée en fonction des hypothèses suivantes:				
- Convention collective Centre d'hebergement et de réinsertion Sociale				
- départ prévu sauf dérogation individuelle : 65 ans pour les salariés cadres et non cadres ;				
- taux de rotation du personnel retenu : 1% pour les salariés cadres, 10% pour les salariés non cadres ;				
- taux de progression salariale 1,00% constant pour les salariés cadres et non cadres ;				
- taux de charges sociales est de 60% pour les cadres et de 45% pour les non cadres ;				
- table de mortalité: table règlementaire INSEE 2022-2024				
- Taux d'actualisation : 3,90%.				
Note N° A11 : CHANGEMENT DE PLAN COMPTABLE				
À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels de l'Association du MAY sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. L'application de ce règlement a conduit à adapter la présentation de certains postes du bilan et du compte de résultat ainsi que la nomenclature de certains comptes.				
Ce changement constitue un changement de méthode comptable résultant de l'application d'un nouveau texte réglementaire.				
Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent ont été reclassées lorsque cela a été possible afin d'assurer la comparabilité des comptes.				
Les principaux changements sont les suivants :				
- Pas d'impact significatifs				
- Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au résultat pour un montant de 32 K€ comptabilisé sur l'exercice 2024 en produits exceptionnels, l'ont été pour un montant de 64 K€ en produits d'exploitation en 2025, sur la ligne concours publics et subventions ;				
- Les transferts de charge inscrits sur une ligne dédiée sur l'exercice 2024 sont remontés sur la ligne « Reprise sur dépréciations, provisions et amortissements » dans la colonne de l'exercice 2024 ;				
- En comparaison avec 2024, les transferts de charge sur 2025 sont dorénavant comptabilisés :				
en diminution du poste de charge prévu à cet effet, tel est le cas cette année pour les remboursement reçus directement en compensation de charges de personnel pour 23 K€.				
				

ASSOCIATION DU MAY				N	N-1	
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		EXERCICE : 2025		2024		
AU : 31/12/2025		Durée : 12 mois		12 mois		
ANNEXE (Suite)						
C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (1/6)						
C.1) IMMOBILISATIONS						
Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Réévaluation pratiquée	Acquisitions créations, ...	Virement à un autre poste	Cessions ou mises au rebut	Valeurs brutes à la clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche et développement	0					0
Donations temporaires d'usufruit	0					0
Concessions, brevets et droits similaires	3 715					3 715
Autres immobilisations incorporelles	3 066					3 066
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	6 781	0	0	0	0	6 781
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0		212 941			212 941
Constructions	2 565 691		2 282 086			4 847 777
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 085		42 445			67 530
Autres immobilisations corporelles	910 902		223 531		1 019	1 133 414
Immobilisations corporelles en cours	2 346 283			-2 346 283		0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	5 847 961	0	2 761 003	-2 346 283	1 019	6 261 662
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	0					0
Créances rattachées à des participations	725					725
Autres titres immobilisés	74 000					74 000
Prêts	11 829		23 724		12 670	22 883
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	81 974		5 708		5 909	81 773
TOTAL VALEURS BRUTES	168 528	0	29 432	0	18 579	179 381
Amortissements et provisions	à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	à la clôture	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	0			0		
Frais de recherche et développement	0			0		
Donations temporaires d'usufruit	0			0		
Concessions, brevets et droits similaires	3 715			3 715		
Autres immobilisations incorporelles	3 066			3 066		
Immobilisations incorporelles en cours	0			0		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0			0		
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 781	0	0	6 781	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0			0		
Constructions	1 181 022	159 636		1 340 658		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 944	5 260		27 204		
Autres immobilisations corporelles	736 026	73 304	134	809 196		
Immobilisations corporelles en cours	0			0		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0			0		
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 938 992	238 200	134	2 177 058	0	0
C.2) CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
Mouvements de l'exercice			Montant net à l'ouverture	Augmentations de l'exercice	Dotations aux amortissements	Montant net à la clôture
. Charges à répartir sur plusieurs exercices			0			0



ANNEXE (Suite)

C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (2/6)

C.3) PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES					
. Provisions pour dotation à la réserve de trésorerie		0			-
. Provisions pour investissement		0			-
. Provisions pour hausse des prix		0			-
. Provisions pour fluctuation des cours		0			-
. Amortissements dérogatoires		0			-
. Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes		53 489	0	0	53 489
. Autres provisions réglementées		0			-
TOTAL DES PROVISIONS RÈGLEMENTÉES		53 489	0	0	53 489
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
. Provisions pour litiges		0			-
. Provisions pour garanties données aux clients		0			-
. Provisions pour pertes sur marchés à terme		0			-
. Provisions pour amendes et pénalités		0			-
. Provisions pour pertes de change		0			-
. Provisions pour pensions et obligations similaires					-
. Provisions pour impôts		0			-
. Provisions pour travaux et renouvellement des immobilisations		0			-
. Provisions pour grosses réparations		0			-
. Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		0			-
. Autres provisions pour risques et charges		165 379	25 994	4 702	186 671
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		165 379	25 994	4 702	186 671
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS					
. Sur immobilisations	. incorporelles	0			
	. corporelles	0			
	. Biens reçus par legs et donations	0			
	. titres de participation	0			
	. titres de placement	0			
	. autres immobilisations financières	0			
. Sur stocks et en-cours		0			
. Sur clients, adhérents, usagers et comptes rattachés		0			
. Autres provisions pour dépréciation		0			
TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		0	0	0	0
		. d'exploitation	25 994	-	
Dont dotations et reprises		. financières	0	-	
		. exceptionnelles	0	-	

ASSOCIATION DU MAY			N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		EXERCICE : 2025		2024
AU : 31/12/2025		Durée : 12 mois		12 mois
ANNEXE (Suite)				
C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (3/6)				
C.4) ÉTAT DES CRÉANCES				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
IV.1) SUR ACTIF IMMOBILISÉ				
. Créances rattachées à des participations	725	-	725	
. Prêts	22 884	22 884		
. Autres immobilisations financières	155 773		155 773	
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF IMMOBILISÉ		179 382	22 884	156 498
IV.2) SUR ACTIF CIRCULANT				
. Organismes et usagers douteux ou litigieux	-			
. Autres créances sur les organismes et usagers	61 678	61 678		
. Créances représentatives de titres prêtés	-			
. Personnel et comptes rattachés	-	-		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-		
. État et autres collectivités publiques	. Impôts sur les bénéfices	-		
	. Taxe sur la valeur ajoutée	-		
	. Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 847	15 847	
	. Divers	346 340	346 340	
. Groupe et associés	-			
. Débiteurs divers (dont produit à recevoir)	249 957	249 957		
. Charges constatées d'avance	48 976	48 976		
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF CIRCULANT		722 798	722 798	-
TOTAL DES CRÉANCES		902 179,67	745 682	156 498
. Montant des prêts accordés en cours d'exercice		25 683	. Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
			11 957	
C.5) ÉTAT DES DETTES				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de cinq ans
. Emprunts obligataires convertibles	-			
. Autres emprunts obligataires	-			
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	. à un an maximum à l'origine	-		
	. à plus d'un an à l'origine	2 423 952	133 972	584 764
				1 705 217
. Emprunts et dettes financières diverses	33 514	33 514		
. Fournisseurs et comptes rattachés	162 056	162 056		
. Personnel et comptes rattachés	278 585	278 585		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	342 583	342 583		
. État et autres collectivités publiques	. Impôts sur les bénéfices			
	. Taxe sur la valeur ajoutée	-		
	. Obligations cautionnées	-		
	. Autres impôts, taxes et assimilés	42 864	42 864	
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-			
. Groupe et associés	-			
. Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	21 600	21 600		
. Découvert, concours bancaires	1 008	1 008		
. Produits constatés d'avance	17 707	17 707		
TOTAL DES DETTES		3 323 869	1 033 889	584 764
				1 705 217
. Montant des emprunts souscrits en cours d'exercice		411 964	. Montant des emprunts remboursés en cours d'exercice	
			310 941	

ASSOCIATION DU MAY		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025	EXERCICE : 2025	2024	
AU : 31/12/2025	Durée : 12 mois	12 mois	

ANNEXE (Suite)

C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (4/6)

C.6) TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	353 863	45 265			399 128
Fonds propres avec droit de reprise	120 703	34 703			155 406
Écarts de réévaluation					-
Réserves	520 131				520 131
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>382 572</i>			-	<i>382 572</i>
Report à nouveau	251 926	- 57 687			194 239
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 8 272</i>	<i>- 76 884</i>	-	-	<i>85 156</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	22 280	- 22 280	262 863		262 863
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 42 181</i>	<i>42 181</i>	<i>83 879</i>		<i>83 879</i>
					-
SITUATION NETTE (I)	1 268 903	-	262 863	-	1 531 766
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	1 514 882		22 500	64 269	1 473 113
Provisions réglementées	53 489				53 489
TOTAL (II)	1 568 371	-	22 500	64 269	1 526 602
TOTAL (I+II)	2 837 274	-	285 363	64 269	3 058 368



ASSOCIATION DU MAY			N	N-1
COMPTES ANNUELS DU :	01/01/2025	EXERCICE :	2025	2024
AU :	31/12/2025	Durée :	12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite) C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (5/5)

C.7) TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
TOTAL	442 854	-	318 500	-	331 332	455 686	-
Contribut* financières des autorités de tarificat* ESSMS :	-	-	-	-	-	-	-
Subvention d'exploitation :	442 854	-	318 500	-	331 332	455 686	-
Crèche Fds dédiés caf AVIP	2 500				2 500	5 000	
Crèche Fds dédiés DREETS	3 500		3 500			-	
Crèche Fds dédiés Ville Tlse	17 000		17 000			-	
Fds dédiés Ressources	41 250					41 250	
Fonds dédiés Bâtiment vétuste - CNR	80 604					80 604	
Fds dédiés Méli MAYLO	-				38 000	38 000	
Service IML - ETAT	60 000		60 000		55 000	55 000	
MARCHANT - ETAT	4 000		4 000		3 950	3 950	
Hébergement urgence - ETAT	217 000		217 000		208 000	208 000	
AMI CHEMIN - CR	3 000		3 000		1 500	1 500	
AMI CHEMIN - CAF+Mairie	14 000		14 000		18 300	18 300	
CM subvention AMI	-				4 082	4 082	
Sur autres ressources :	-	-	-	-	-	-	-

C.8) PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	371 969
Trésorerie	
TOTAL	371 969

C.9) CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes des établissements de crédit	5 531
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 367
Dettes fiscales et sociales	385 447
Autres dettes	
TOTAL	457 345

C.10) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	48 976	17 707
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	48 976	17 707



D.1) PRESENTATION DES RESULTATS PAR ETABLISSEMENT

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	262 863	22 280
Reprise du résultat antérieur	35 943	125 657
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	298 806	147 937
Dont résultats effectif sous gestion propre	178 984	64 461
Dont résultats effectif sous gestion contrôlée	119 822	83 476

D.2) TABLEAU DES CONCOURS PUBLICS ET DES SUBVENTIONS

c/c	ORGANISMES	TOTAL 2025
73	Dotation autorité de tarif. Concours publics	3 808 141
73	Dotation Etat	
73	Dotation CD	
74	Subvention	2 086 643
	CAF divers et CAF APL	18 000
	Etat (DDETS)	772 081
	Etat (Justice)	166 980
	Etat (politique de la ville)	2 200
	Etat (Aide aux postes)	63 268
	Etat FIPD	10 000
	Etat CGET	15 850
	Fondation de France	
	Toulouse Métropole - ASLT	5 998
	Ville de Toulouse	563 667
	ICF Habitat	40 075
	Conseil départemental 31	2 000
	Conseil régional	3 000
	Divers (ICF)	
	Etat allocation logements	216 535
	Etat Pension de famille	136 500
	Divers	15 150
747	Quote part subvention virée au résultat	55 339
	TOTAL SUBVENTIONS	5 894 785



ASSOCIATION DU MAY				N	N-1		
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		EXERCICE : 2025		2024			
AU : 31/12/2025		Durée : 12 mois		12 mois			
ANNEXE (Suite)							
E - INFORMATIONS DIVERSES (1/2)							
E.1) ENGAGEMENTS HORS-BILAN							
ENGAGEMENTS DONNÉS	Lettre d'intention	Sûretés réelles	Cautions	Engagements	TOTAL N 2025	TOTAL N - 1 2024	
	. Pensions, retraite et obligations similaires du personnel				271 075	285 011	
	. Intérêts restant à courir sur emprunts contractés				-	-	
	. Garanties données sur emprunts contractés				-	-	
	> Nantissement de compte de tiers financiers & Compte Bancaire rémunéré				89 963	102 903	
	> Hypothèque conventionnelle de second rang				2 319 885	1 973 201	
	. Garanties données aux dirigeants						
	TOTAL				-	2 361 115	
	E.2) EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ DURANT L'EXERCICE						
	ENGAGEMENTS RECUS						
. Intérêts restant à courir sur prêts consentis				-	-		
. Garanties reçues sur emprunts contractés				-	-		
. Garanties reçues des dirigeants				-	-		
. Plafond de découvert autorisé				-	-		
. Plafond d'escompte autorisé				-	-		
. Plafond loi Dailly autorisé (Cession créances dailly en garantie notifiée)				-	774 000		
. Valeur résiduelle sur crédits-baux mobiliers				-	-		
. Valeur résiduelle sur crédits-baux immobiliers				-	-		
TOTAL				-	774 000		
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES							
	. Effets escomptés non échus				-	-	
	. Loyers restant dûs sur crédits-baux mobiliers				-	-	
	. Loyers restant dûs sur crédits-baux immobiliers				-	-	
	. Loyers restant dûs sur baux commerciaux				-	-	
	. Créances ou cptes courants abandonnés à meilleure fortune				-	-	
	TOTAL				-	-	
	E.3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES						
		Montant					
	Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes		13 385				
Honoraires facturés au titre des autres missions et prestations							
TOTAL		13 385					

ASSOCIATION DU MAY

COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025

EXERCICE : 2025

AN : 31/12/2025

Durée : 12 mois

N

N-1

2024

12 mois

ANNEXE (Suite)

E - INFORMATIONS DIVERSES (2/2)

E.4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Charges		Produits
Secours en nature	-	Dons en nature	127 954
Mise à disposition gratuite de biens	127 954	Prestations en nature	
Prestations en nature		Bénévolat	3 527
Personnel bénévole	3 527		
TOTAL	131 481	TOTAL	131 481

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services".

Mise à disposition de locaux par le Conseil Départemental (80 K€) et la Mairie de Toulouse (47 K€)

E.4) INFORMATIONS PRESCRITES PAR LA LOI 2006-586 DU 23 MAI 2006 RELATIVE A L'ENGAGEMENT EDUCATIF

En application de la Loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'information sur le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail n'est pas mentionné dans la présente Annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Visa pour certification

@ec

audit

Commissaire aux comptes